




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 janvier. — Les ambassadeurs de France et d'Autriche ont eu, le 3, une assez longue conférence avec le vicomte Palmerston au Foreign-Office. Ensuite, des dépêches ont été envoyées de ce bureau aux ambassadeurs anglais à Paris et à La Haye.

— Le *Morning-Chronicle* du 4, regarde comme très-in vraisemblable et peu fondé le bruit qu'on fait courir de la non-ratification du traité belge, par l'empereur de Russie. Il déclare inexacte la nouvelle donnée par le *Courier* de la faillite de la maison Maberly. Le 3^e anglais a un peu fléchi; il était le 4 à 83 7/8.

— Nous apprenons de La Haye qu'il a été suggéré au roi de Hollande de permettre au cabinet français d'être le médiateur entre lui et le Roi des Belges. On ne fait pas mention de la source d'où cette suggestion est venue. Nous ne pensons pas que le cabinet français prenne volontiers sur lui une pareille responsabilité. (*Courier.*)

— Une députation du gouvernement grec est arrivée à Londres pour entrer en conférence avec l'Angleterre et la France sur le choix d'un souverain pour la Grèce.

— Il y a eu récemment à Dublin une grande fête musicale; les dépenses de cette fête se sont élevées à la somme de 8,677 liv. sterl. (216,725 fr.) Dans cette somme considérable, les chanteurs figurent pour 25,000 fr. environ, Paganini pour 17,000 fr.; l'orchestre pour 60,500 fr.; les chœurs pour 8,000 fr.; et sir Georges Stuart, comme conducteur, pour environ 1000 francs.

— Sir Walter Scott, qui s'était embarqué sur un bâtiment de guerre anglais, aux frais de l'état, pour un voyage en Italie, écrit à ses amis d'Écosse que l'île volcanique qui s'était formée près de Malte, a disparu tout à fait.

FRANCE.

Paris, le 6 janvier. — On lit dans un journal :

« Avant-hier soir, sur les neuf heures, plusieurs jeunes gens ont pénétré dans l'église Notre-Dame, sont montés dans une des tours, et ont sonné le tocsin pendant 4 ou 5 minutes; ils ont presque aussitôt après été arrêtés par la force armée et conduits à la préfecture de police.

« Les individus saisis dans la tour ont presque tous fait, dit-on, des aveux importants, et ils se sont accordés à dire qu'ils avaient reçu mission d'incendier la tour pour donner un signal qui devait être vu dans toute la banlieue. On les avait assurés qu'une émeute terrible allait éclater sur tous les points; on leur avait même désigné comme devant se mettre à la tête un général étranger dont nous croyons devoir taire le nom.

« Parmi les plus empressés à porter secours et à poursuivre les malfaiteurs, on a remarqué un jeune soldat du 3^e léger, nommé Mulot, et un garde municipal nommé Vaillant, qui passaient par là, et n'étaient pas commandés. »

— Voici de nouveaux détails que nous trouvons dans un journal de ce matin sur la tentative d'insurrection organisée par les carlistes :

« Encore un complot déjoué! encore une tentative dont le but criminel sera bientôt dévoilé, car les aveux des coupables ne laissent aucun doute, à cet égard! Pour aujourd'hui, bornons-nous à raconter les faits, l'instruction permettra d'en déduire les conséquences.

« Depuis long-temps la police, que les journaux de l'opposition accusent de ne prendre aucune pré-

caution contre le carlisme, surveillait de près les intrigues de ce parti, et tenait tous les fils d'une conspiration qui devait, disait-on, éclater ces jours-ci. De l'argent était récemment arrivé d'Holy-Rood : aussi les meneurs, spéculant sur les souffrances des classes pauvres, cherchaient-ils à faire de nombreux embrigadements parmi les ouvriers sans ouvrages.

« Un comité supérieur avait été organisé, puis on avait formé des divisions, des brigades; des instructions précises avaient été données. Elles prescrivaient de profiter du républicanisme, afin d'arriver par cette voie à l'anarchie, et par suite à une troisième restauration. La plupart des malheureux embrigadés ignoraient même à quel parti ils se dévouaient, et, payés par Holy-Rood, croyaient fermement servir ceux qui rêvent le retour de la république.

« Quant aux républicains de bonne foi, trompés eux-mêmes par les progrès qu'ils voyaient faire à leur parti, et dont ils s'attribuaient honnêtement le mérite, ils s'associaient sans le savoir à un complot qui recevait l'impulsion du parti contraire.

« Tout cela cependant se bornait à des résultats si faibles que la police ne concevait aucune inquiétude, prête à saisir les coupables au premier mouvement, et l'événement a prouvé qu'elle ne se trompait pas.

« Dès hier, trente mandats de perquisition avaient été lancés, et quinze avaient été convertis en mandats d'arrêt, d'après les pièces saisies dans ces perquisitions.

« Soit que le parti républicain dont ils se servaient n'eût pas été prévenu de la découverte du complot, soit qu'ils aient espéré le faire réussir en brusquant les choses, un mouvement décisif devait être tenté aujourd'hui même. Et, en effet, vers quatre heures de l'après-midi, huit individus qu'on savait s'être réunis le matin, chez un des meneurs, se présentèrent pour visiter les tours de Notre-Dame, où ils montèrent sans difficulté. Immédiatement ils se barricadèrent dans le haut, attachèrent une corde au bourdon, et se mirent à sonner pendant que deux des leurs mettaient le feu à la tour du midi. Le gardien monte, on lui tire un coup de pistolet.

« Des sergens de ville, qui étaient sur la trace de ces malfaiteurs, arrivent presque aussitôt avec les soldats du poste voisin; ils sont accueillis comme le gardien, par des coups de pistolet. Un détachement de garde municipale enfonce la barricade, et se met à la poursuite des coupables au milieu des poutres nombreuses sous lesquelles ils se cachaient à la faveur de l'obscurité. Le seul flambeau qui les éclairait s'éteignit deux fois; ils n'en continuèrent pas moins leurs recherches, et en peu d'instans, ils en saisirent quatre. Deux autres furent arrêtés quelques minutes après. Il en restait deux qu'on ne pouvait découvrir; on prit alors le parti de cerner toutes les issues.

« A huit heures et demie, le feu reparut une seconde fois dans la tour du midi; les pompiers, qui étaient accourus, l'éteignirent promptement; et on recommença les recherches avec une nouvelle activité. Enfin, à neuf heures, on saisit un septième malfaiteur, que l'on trouva blotti sous une énorme poutre. Quant au huitième, on ne l'a pas encore découvert, mais il est impossible qu'il parvienne à s'échapper.

« On trouva dans la tour, auprès de l'endroit où le feu avait pris, des copeaux et des briquets, deux pistolets; des cartouches, un bonnet rouge, plusieurs placards, dont nous avons donné hier le contenu, près de dix livres de pain et une bouteille d'eau-de-vie.

« Les coupables ont été transférés à la préfecture de police, escortés par des sergens de ville et la garde municipale, qui eurent beaucoup de peine à les soustraire à la fureur du peuple.

« Pendant ce temps, on faisait une nouvelle perquisition au domicile de l'individu chez qui ils s'étaient réunis le matin. Deux décorés de juillet, qui s'y présentèrent comme pour y chercher des instructions, ont été arrêtés.

« Du reste, toutes les précautions avaient été si promptement prises, que l'agitation produite par cette échauffourée fut circonscrite dans un rayon fort peu étendu. Vers neuf heures seulement une vingtaine de jeunes gens, portant pour la plupart des chapeaux vernis, et quelques-uns le bonnet rouge, s'avancèrent sur la place de la cathédrale en proférant de propos séditieux. Six d'entre eux ont été arrêtés et conduits à la préfecture. »

— Quelque soit le résultat des négociations par rapport aux forteresses de Mariembourg et de Philippeville, nous sommes convaincus que dans l'état des choses une rupture entre les puissances est impossible, et les gens qui rêvent la guerre dans tous les partis sont hors de la question réelle des affaires. (*Gazette de France.*)

SUR LA RATIFICATION DE LA RUSSIE.

Plus nous approcherons du terme fixé pour l'échange des ratifications du traité de Londres, plus nous trouverons les esprits disposés à changer de pures inductions en d'effrayantes réalités. Aussi voyons-nous déjà présenter les dispositions dilatoires de la Russie comme un refus définitif de ratification, et une simple hésitation de la Prusse comme un sacrifice de l'alliance française à l'amitié de la Russie. Le 15 janvier mettra un terme à toutes ces incertitudes : jusque là, la France ne doit pas se préoccuper outre mesure d'une conduite qui n'est peut-être qu'un reste d'égards et de procédés, suffisamment expliqués par tant de liens de familles et d'affection. Digne, loyale et désintéressée depuis l'ouverture de ces laborieuses négociations, la France a donné son ultimatum à l'Europe, et elle a reçu le sien. Ce n'est pas elle qui soupçonnera la sincérité de ses alliés, jusqu'au jour fixé pour en recevoir le mutuel témoignage. Elle attend, et elle veille. La paix qu'elle a voulue, c'est aussi celle que demandaient les puissances étrangères : une paix sans arrière pensée. Mais l'honneur fardeau d'un état militaire, partout en disproportion avec les ressources des peuples, est une question grave et sérieuse qui doit rester toujours présente à l'esprit des négociateurs de l'Europe comme à celui des nôtres.

L'Angleterre presse, ainsi que nous, de ses vœux et de ses efforts le terme d'un état provisoire aussi nuisible à tous les intérêts généraux. Le parlement se rassemble le 17 janvier, et le ministère anglais aura bientôt à s'expliquer catégoriquement sur l'état actuel des relations politiques de l'Europe. Des courriers sont partis de Londres; on espère des réponses avant le 15. Il est utile qu'à Vienne et à Berlin on ne conserve pas le moindre doute sur l'union et la solidarité de la France et de l'Angleterre dans la question belge : il ne saurait plus y avoir d'illusion à cet égard maintenant, et l'erreur serait volontaire.

Les distances et les dates ne permettent pas d'espérer une réponse définitive du cabinet de Pétersbourg avant le terme fixé pour l'échange des ratifications; mais si, à cette époque les quatre autres puissances signataires ont ratifié le traité, comme nous devons en conserver l'espoir, la Russie, en se plaçant elle-même en dehors des délais qu'elle avait d'abord consentis, n'aura pas à se plaindre

qu'on passe outre à ses retards, et la Hollande reconnaîtra sans doute qu'il ne serait pas prudent, sur une aussi frêle donnée, de troubler le repos de l'Europe par sa querelle particulière.

Les difficultés qu'a fait naître la démolition des forteresses belges s'aplaniront à la mutuelle satisfaction des parties intéressées. Nous voyons avec joie la presse anglaise seconder de tous ses efforts la conciliation de quelques prétentions rivales. La conduite de la France est noblement appréciée à Londres, et, loin de s'étonner qu'elle insiste sur la conservation des forteresses de Philippeville et de Mariembourg, les journaux anglais encouragent eux-mêmes cette légitime exigence du cabinet français. (Journal des Débats.)

— La bourse a continué à offrir de la baisse; le décongéement de la spéculation était motivé sur les derniers articles des journaux anglais. Toutefois les achats faits par une grande maison, généralement bien informée, ont empêché le cours de se déprécier davantage.

Les emprunts belge et romain ont baissé à 74 1/2.

— La séance d'avant-hier de la chambre des députés s'est terminée par une scène des plus tumultueuses. M. de Montalivet ayant pris la parole, après MM. Clerc Lasalle et Dupont de l'Écaré, dans la discussion sur la liste civile, se servit dans son discours du mot *sujets*, en disant que si le luxe était banni de l'habitation du roi de France, il le serait bientôt de celle de ses *sujets*.

Cette expression donna lieu à la plus violente explosion.

A droite et à gauche: Il n'y a plus de sujets.

M. de Corcelles: Le peuple souverain ne peut être composé de sujets. Le mot *sujet* est la plus grande insulte qu'on puisse faire à une nation.

M. Mauguin: Nous sommes sujets de la loi. Rien de plus.

M. Tardieu: Nous protestons; que le ministre se retracte; nous ne voulons pas être sujets.

M. le président se couvre, le bruit s'apaise un moment.

M. de Montalivet: Messieurs...

M. Laboussière: Il faut d'abord retracter le mot *sujet*.

Des membres de la droite courant en foule au pied de la tribune: retractez-vous! retractez-vous! ou bien vous ne continuerez pas.

M. de Montalivet: Est-ce à moi personnellement que l'on s'adresse?

Un député, au bas de la tribune: Non Monsieur, ce n'est pas à vous personnellement que l'on s'adresse, c'est au ministre; si c'était avec vous que l'on voulait s'expliquer, ce serait hors d'ici.

M. le président (qui s'était couvert une seconde fois, se découvre encore, et engage plusieurs membres qui sont anprès de la tribune à reprendre leurs places): Messieurs, puisque la discussion ne peut pas continuer, la chambre va se retirer dans ses bureaux. (Agitation inexprimable.) Aux termes du règlement, la séance va être suspendue pendant une heure.

M. le président et les membres du bureau se retirent; l'agitation de l'assemblée va toujours croissant, les bancs sont déserts et les députés réunis dans l'enceinte circulaire.

M. le président remonte au fauteuil après une suspension de quelques instans.

M. le président, après avoir agité sa sonnette: Je rouvre la séance, messieurs, avec l'espérance que l'on verra cesser un tumulte qui blesse la dignité de la chambre.

M. de Montalivet: Tous les Français sont égaux entre eux; ils sont égaux devant la loi. Le roi plane au-dessus de toute la nation, comme un grand principe, et ce principe se trouve dans la charte. Par rapport à lui, tous les Français sont des inférieurs (rumeurs nouvelles), et sous ce rapport, on peut dire qu'ils sont des sujets. (Non! non! non!)

Voix à droite et à gauche: Rétractez-vous! rétractez-vous!

M. de Montalivet: Je ne me retracte pas; mais je proteste contre le sens qu'on a attaché à mes paroles.

Voix à droite et à gauche: Nous protestons contre ce mot.

M. le président: Il sera constaté qu'une faible partie de la chambre empêche la majorité de délibérer.

Voix à droite et à gauche: A l'ordre! à l'ordre, retirons nous.

Au même instant, une partie des membres de la droite et de l'extrême gauche quittent leurs places et sortent de la salle: une agitation difficile à décrire se manifeste dans les diverses parties de l'assemblée.

M. de Montalivet achève ses explications.

Après un discours de M. Lherbette, la séance est levée avec la plus vive agitation.

— Dans la séance du 5, la chambre a été de nouveau agitée à l'occasion du mot *sujet*. M. le garde des sceaux a justifié cette expression de la manière suivante:

Sans remonter, dit-il, à la constitution de 91, parmi les rédacteurs de laquelle je trouverais des hommes qui avaient l'intelligence de la liberté; sans remonter si haut, je dirai que la commission municipale a adressé un rapport au roi sur ses travaux. Elle termine en disant: « Nous sommes tous, avec un profond respect, de votre majesté, les très-obéissans serviteurs et fidèles sujets. » (Mouvements dans l'assemblée et rires prolongés.)

Voix à droite: — C'est là une simple formule de politesse.

Aux voix: — Ce n'est qu'une expression prononcée à la tribune.

M. Guizot: Lisez les signatures.

MM. Mahul et Étienne: Oui! oui! lisez-les!

Quelques voix, à gauche et à droite: — Non! non!

M. le ministre: Les signatures sont de MM. Lobeau, Andry de Payraveau, de Schonen et Mauguin. (Ah! ah! — Rires presque universels.)

— La séance de ce jour a offert un exemple remarquable de ce que peut la présence d'une vingtaine d'individus sur les délibérations d'une grande assemblée. M. le ministre de l'instruction publique s'étant servi à la tribune d'une expression toute constitutionnelle dans le sens qu'il lui donnait, quelques députés de l'extrême droite se sont levés avec une violence que nous n'essaierons pas de peindre, par respect pour les honorables membres.

Heureusement l'idée est venue de protester par leur retraite. Combien étaient-ils? quinze à droite, cinq à gauche, pas un de plus. Or, à peine s'étaient-ils retirés, plus de cri, plus un murmure, le silence le plus complet a régné dans l'assemblée, et M. le ministre de l'instruction a continué paisiblement son discours. (Messager des Chambres.)

BELGIQUE.

Gand, le 7 janvier. — On nous assure que le roi arrivera ici dans la matinée de mercredi prochain. La régence, dit-on, lui offrira un grand dîner, à l'hôtel-de-ville, non pas aux frais de la ville, mais aux frais de MM. les bourgmestre, échevins et conseillers de la régence eux-mêmes.

Le soir, S. M. se rendra au spectacle.

Jeudi matin, le roi passera en revue les troupes de la garnison, auxquelles viendront se joindre plus de 4000 hommes, qui arriveront dans la journée de mardi. Les différens régimens composant cette petite armée, recevront leurs drapeaux des mains de S. M.

Jeudi soir, S. M. se rendra au grand bal, qui sera donné par souscription dans la salle des redoutes à l'hôtel-de-ville. On fait dès-à-présent les préparatifs de la fête. Trois nouveaux commissaires viennent d'être adjoints aux anciens: ce sont MM. van den Hecke Dellafaille, J. B. d'Hane-de-Potter et le vicomte de Moerman d'Harlebeke, membre de la régence.

Beaucoup d'étrangers se proposent de venir assister à nos fêtes.

PS. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que des gens de la maison royale viennent d'arriver en ville, à l'effet de régler, dans l'hôtel du gouvernement, les préparatifs nécessaires pour la réception de S. M. Elle sera accompagnée d'une suite nombreuse, parmi laquelle on désigne quelques membres du cabinet.

(J. des Flandres.)

Correspondance particulière du Journal des Flandres.

Westcapelle, le 5 janvier.

Depuis quelques jours, le bruit de quelques mouvemens hostiles s'était répandu dans notre commune: d'abord je ne pus y ajouter foi, jusqu'à ce qu'enfin j'appris d'une source certaine que le traître Grégoire avait fait son entrée à l'Écluse avec une armée de troupes de ligne, musique en tête, et suivie de douze pièces d'artillerie. Aussitôt après l'arrivée du traître, la *schuttery* ennemie a disparu sur la ligne. Cette fois-ci nous n'en fûmes pas dupes: le général Kenor a parcouru depuis mardi matin tous les avant-postes de notre frontière; et nous a rassurés par les secours en troupes de ligne qu'il nous a envoyés hier. Déjà une compagnie de troupes de ligne garde le Schapenbrug, d'autres compagnies de la même troupe se trouvent dans nos environs pour voler à notre secours en cas de besoin. Nous aimons à rendre justice au général Kenor pour les mesures énergiques qu'il a prises enfin pour la défense de notre frontière. Maintenant nous pourrions attendre l'ennemi de pied ferme.

Bruxelles, le 8 janvier. — Le roi est arrivé d'Anvers le 6 à quatre heures de l'après-midi.

— On remarque qu'il s'est répandu, depuis quelque temps, des bruits, qui n'ont aucun fondement sur le déplacement de fonctionnaires et le froissement d'intérêts de localité, plus ou moins importants.

Le public fera bien de se défier de ces insinuations, qui, lorsqu'elles ne sont pas le calcul d'une évidente malveillance, portent, au moins, le cachet d'une extrême légèreté. (Moniteur.)

— S. M. le roi des Français a fait remettre aujourd'hui à S. M. le roi des Belges, par l'intermédiaire de M. de Tallenay, une lettre de condoléance, au sujet de la mort de la duchesse de Saxe-Cobourg.

— Le général Belliard n'est pas encore de retour. On peut supposer que l'arrivée à Paris de M. Périer fils, qui devait être porteur de dépêches de Londres relatives à l'affaire des forteresses et peut-être aussi le désir de ne revenir qu'avec des nouvelles positives, auront retardé son départ. — Ici, il y a des inquiétudes dans les esprits sur l'issue prochaine des événemens. Le vague des nouvelles de Paris, et le peu d'empressement des journaux du ministère à démentir les bruits de guerre, entretiennent cette disposition. Nos nouvelles de Hollande n'ont rien de bien précis; mais les hommes en congé sont rappelés, et les princes royaux passeront la revue des différens corps de l'armée hollandaise le 10, 11 et 12 courant.

D'un autre côté on peut considérer comme terminée l'affaire de nos forteresses qui a jeté un moment de froid dans les relations diplomatiques à Londres; cette cause de désunion n'existe plus au moment où nous écrivons. Et si quelque décision favorable aux vues du roi de Hollande était parvenue de Saint-Pétersbourg à La Haye, les organes de Guillaume n'auraient pas manqué d'en faire grand bruit.

Il faut donc, dans cet état de choses, n'accueillir qu'avec une extrême circonspection les nouvelles jetées un peu légèrement de côté et d'autre, et auxquelles le besoin d'arriver de quelque manière que ce soit à une fin, donne un moment de crédit. Il n'y a plus maintenant que quelques jours de patience. (Emancipation.)

LIÈGE, LE 9 JANVIER.

Le Moniteur d'aujourd'hui contient le post-scriptum suivant:

« Nous avons publié, il y a quelques jours, le mémoire adressé le 15 décembre, à la conférence de Londres, par les plénipotentiaires hollandais; le 4 janvier, la conférence a fait une réponse au gouvernement hollandais. Dans cette pièce très-étendue, elle justifie chacun des 24 articles, et déclare qu'elle persiste à maintenir le traité. »

— Les nouvelles qui arrivent des frontières de la Hollande nous annoncent que les préparatifs de guerre se continuent activement. Les congés accordés dans l'armée hollandaise expirent le 9 de ce mois; une revue générale de l'armée est fixée au 12. Le gouvernement a sans doute l'œil ouvert sur ce qui se passe à la frontière. Sans doute, les mesures sont prises de notre côté pour prévenir les attaques de la Hollande. Dans les circonstances présentes, le moindre revers serait chose bien funeste.

— Nous recommandons à nos lecteurs un article que nous reproduisons plus haut, extrait du *Journal des Débats*. Il nous a paru poser la question d'une manière bien nette, en cas du refus de ratification par la Russie. Nous avons aimé à y voir la pensée du cabinet français.

— Un témoin oculaire nous communique les détails suivants sur un fait d'une audace extraordinaire :

« Le major Capiaumont, commandant le corps des partisans, ayant en avis que les Hollandais de la garnison de Maestricht devaient, comme de coutume, sortir dans la nuit du 7 au 8, fit avancer son corps à marches forcées, pour cerner les Hollandais. Mais les partisans ne trouvèrent personne. Une partie du corps des partisans s'étant détachée, pénétra jusqu'aux portes de Maestricht, escalada le rempart, baissa le pont le vis. Les soldats belges invitèrent des cuirassiers, qui se trouvaient là, à sortir et à venir se mesurer en plaine avec eux. Les Hollandais refusèrent. Les partisans se retirèrent sans être inquiétés. »

— Le *Mercury* annonce que les fabriques de Gand reprennent de l'activité, que des ventes ont lieu, que des commandes arrivent et que les trois quarts des ouvriers ont repris leur ouvrage.

— Il paraît que le canal d'embranchement d'Hondeng et de Marimont, qui doit compléter la navigation du canal de Charleroy, sera immédiatement mis en adjudication et exécuté dans le courant de cette année 1832.

— Par arrêté du 30 décembre dernier, M. le ministre de l'intérieur a institué une commission administrative du Musée, des arts et de l'industrie, et en a nommé membres : MM. Daboys, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine-ingénieur; Froidmont, docteur en médecine, membre du conseil de régence de Bruxelles; Quetelet, professeur des sciences physiques et mathématiques, directeur de l'Observatoire de Bruxelles; Teichmann, ancien élève de l'école polytechnique, inspecteur-général des ponts et chaussées; Vandermaelen, géographe, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et de plusieurs sociétés savantes.

— On écrit d'Anvers, le 7 janvier :

« Avant-hier deux batteries d'artillerie de campagne avec leur train, sont venues renforcer celles qui se trouvent à Bréda :

« L'Escaut charrie aujourd'hui tant des glaces, qu'il est probable que demain la navigation sera interrompue.

« Une personne ne venant de Middelbourg, rapporte que si les Anglais se présentaient devant la ville, il y aurait un soulèvement en leur faveur. »
(*Indépendant*.)

— M. Blanquart vient d'être déchargé par la cour d'assises du Hainaut, de l'accusation portée contre lui au sujet d'un article publié sur la régence de Tournay, dans le *Courrier de l'Escaut* du 30 août dernier.

— On écrit de Marseille :

« M. Georges Stulz, originaire du grand-duché de Bade, habite la ville d'Hyères depuis plusieurs années. Il a fait une fortune colossale à Londres. On dit qu'il jouit d'un revenu annuel de douze cent mille francs environ. Il était tailleur et fournisseur de draperies. Sa maison, ou mieux, son palais, à Hyères, est d'une magnificence royale. Il a surtout deux salons où brille un incroyable luxe : des arabesques d'or, des encadrements, des sculptures, des cisèlures d'or, partout de l'or; un immense lustre oriental à six rangs de bougies parmi d'autres lustres magnifiques, des glaces de Venise; tout ce que l'opulence moderne peut offrir de plus éclatant, de plus riche, de plus beau, se trouve réuni

dans ces deux pièces avec tant de profusion, qu'elles en sont plutôt chargées que décorées. C'est un excès d'ornemens, un abus de dorures. Dans le premier salon bleu est un excellent et superbe piano du prix de 10,000 francs.

« M. Boieldieu, qui est venu chercher sous la douce température de ce pays le rétablissement de sa santé, se présenta chez M. Stulz, il y a quelques jours, pour visiter le maître et la maison. Le concierge l'introduisit dans le salon bleu, et lui demanda son nom. « Boieldieu, répondit l'artiste. — Je vais vous annoncer à M. Stulz, qui est dans son cabinet, » Boieldieu prit alors un siège et s'avança vers le piano pour l'ouvrir : le concierge l'arrêta aussitôt en lui disant : « Il est défendu d'ouvrir le piano; vous pourriez le déranger, monsieur. » L'artiste sourit.

« Le concierge monte au cabinet de M. Stulz qui, flatté, émerveillé, enthousiasmé au nom de Boieldieu, demande qu'on l'habille promptement. Il se revêt de ses plus frais habits et court au salon; mais Boieldieu, fatigué de se trouver devant un piano qu'il ne devait pas ouvrir parce qu'il aurait pu le déranger, venait de rentrer chez lui. M. Stulz, désappointé : « Qu'on attèle mon landau ! » et, cinq minutes après, l'opulent étranger offrait à Boieldieu ses regrets et son admiration. Il a engagé l'auteur de *la Dame Blanche* à une soirée où seront réunis tous les personnages distingués que notre climat a attirés cet hiver. Plusieurs personnes de Toulon doivent s'y rendre.

JOURNAUX HOLLANDAIS.

Budget escamoté. — Loi paternelle des suspects. — Infraction à la loi fondamentale.

Il faut avoir pénétré dans l'intérieur des familles pour connaître leur véritable position; il faut assister aux querelles de ménage, pour juger de l'accord des parties et de leurs éléments de bonheur. Tel se montre au-dehors le front serein et radieux, qui cache sous cet extérieur d'emprunt, les chagrins et le besoin qui l'épuisent.

Cette réflexion, applicable à la Hollande, nous est suggérée par la lecture de ses journaux.

Si l'on veut ajouter foi à certains gazetiers belges, organes d'une faction aux abois, tout est mal chez nous, tout est paix et prospérité en Hollande. Là, personne ne souffre, ne se plaint, l'accord le plus touchant et le moins équivoque règne entre le gouvernement, les chambres et la nation. Voyez avec quel sentiment de conviction et à quelle majorité compacte les dépenses sont approuvées ! avec quel empressement cette majorité adopte des lois toutes paternelles, pour prouver combien le pouvoir a de confiance dans les administrés ! Voyez cette absence de discorde, cette unanimité de vœux et d'opinions.

Sans doute, la lecture de seuls journaux ministériels hollandais, ferait croire à la vérité de ce tableau; mais la foi est bientôt ébranlée; si on lit avec soin et de bonne foi les raisonnements des feuilles libérales. Le *Standaard* de La Haye, qu'on peut considérer comme la plus estimable de ces feuilles, donne dans un de ses derniers numéros un article qui mérite d'être reproduit. Il traite de l'acceptation du budget des dépenses et de la loi relative aux malintentionnés. Car (il faut bien qu'on le sache), nos anciens frères du Nord ont leur loi des suspects; ce qui convenait à la Convention de terrible mémoire, peut bien convenir aussi au débonnaire gouvernement de van Maanen.

On pourra d'ailleurs apprécier à la lecture, la modération, l'ironie et la logique du patriotique *Standaard*.

Laissons parler le rédacteur hollandais.

Le budget des dépenses.

« La délibération sur le budget a dû causer un sentiment pénible à quiconque l'a suivie un peu attentivement.

« D'un côté se montre une assemblée qui, des observations du plus haut intérêt, s'abaisse aux plus minutieuses vétilles; qui, sous d'autres rapports, donne les preuves les plus convaincantes des rivalités provinciales, de l'ignorance de l'administration antérieure de son pays, ou d'une précipitation coupable.

« De l'autre côté se dessine le ministère, ré-

pondant avec hauteur à la soi-disant représentation nationale, à propos d'une question faite de bonne foi et en termes mesurés. Il ne cède sur aucun point de son œuvre; il entre dans la salle, le front serein, comme s'il était peu important dans la circonstance actuelle d'exposer le budget à un rejet; il entame une discussion impolitique, même dans le système ministériel; recule devant l'opposition quelques instants avant le ballottage; et *escamote* (car c'est le seul terme propre à exprimer la conduite des ministres), il *escamote*, disons-nous au milieu du désordre et après dix heures de discussion, une loi dont aucun des députés ne connaît au juste ni la teneur, ni le but.

« Voilà l'esquisse du tableau qu'offrait l'assemblée; telles sont les misérables manœuvres employées par des ministres inhabiles, pour assurer leur administration pendant encore une année.

« Toutefois, certains députés ont voté pour le budget, non avec la conviction qu'il méritait ce vote, mais par la crainte que le rejet n'exercât un résultat fâcheux sur la solution de nos affaires extérieures. On sentait qu'on ne pouvait en conscience approuver une mesure qui impose à la nation un fardeau insupportable; on sentait ne pouvoir autoriser des dépenses qu'on savait ne pouvoir se couvrir par la recette; que le déficit était inévitable, qu'on augmenterait encore la dette de l'état, et que l'adoption de la loi faisait faire un pas vers la banqueroute nationale. Mais pour se mettre l'esprit en repos, pour couvrir du moins sa responsabilité envers la nation, on invoque l'empire des circonstances, la nécessité de ne laisser à l'étranger aucun doute sur notre adhésion à tous les actes du gouvernement. On s'étourdit ainsi. On ne s'aperçoit pas qu'on précipite le mal qu'on veut éviter; que tout en protestant d'un accord parfait avec le gouvernement, on reconnaît désapprouver sa manière d'administrer; que la nation pourra difficilement supporter le poids accablant qu'on lui impose, et que la discorde entre le gouvernement et la nation éclaterait, si la crainte d'un plus grand mal ne faisait taire les passions.

« Économie ! tel est le cri de toute l'assemblée. Impossible de faire plus qu'on n'a fait à cet égard ! telle est la seule réponse du ministère. »
(*La suite à demain.*)

Voici la suite des passages que nous extrayons des observations du ministre de l'intérieur sur le budget de son département pour 1832. (*Voir notre n° d'avant hier.*)

Chapitre V. — Service des mines.

Le produit des redevances des mines est destiné exclusivement au paiement des frais de ce service, aux termes de la loi du 21 avril 1810. La somme de f. 36,000, demandée pour l'exercice 1832, est destinée au traitement des ingénieurs des mines et à leurs frais de déplacement et de bureaux qui ont été réduits au strict nécessaire. En 1831, il a été accordé f. 41,000.

Chapitre VI. — Instruction publique.

Traitement de quatre inspecteurs, à créer éventuellement pour des écoles entretenues par le gouvernement, f. 6,000; Frais de bureau, de route et de séjour, 3,000. Total : 9,000.

Les frais de route et de séjour sont calculés approximativement; le crédit ne sera dépensé que d'après des états de voyage dûment autorisés et dressés suivant un tarif plus modéré que celui en vigueur.

Art. 2. *Frais des frais universités.* — L'allocation demandée pour traitement des fonctionnaires et employés des trois universités s'élève à f. 412,680. Cette somme est répartie comme suit :

Université de Louvain, 32,200; Université de Liège, 47,780; Université de Gand, 412,680; Une somme de f. 8,800 est demandée pour frais de matériel, service journalier, etc.

Une somme de f. 30,000 est mise en réserve pour remplacer les allocations désignées aux budgets de l'ancien royaume des Pays-Bas, sous les dénominations de subsides matériels fixes, entretien de bâtiments et achats de mobilier, constructions et travaux extraordinaires.

On ne pourrait réduire cette somme de f. 30,000 sans occasionner beaucoup d'embarras à l'administration.

Art. 3. *Frais des athénées et collèges.* — L'enseignement moyen exige cette année des dépenses extraordinaires, attendu que beaucoup de villes, à la charge desquelles ces frais tombaient autrefois, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'y faire face.

Art. 4. *Traitement et suppléments de traitement aux instituteurs, et autres frais de l'enseignement primaire dans les provinces.* — Au budget de 1831, une somme de f. 416,917 avait été demandée pour l'enseignement primaire. Cette allocation est réduite pour 1832 à f. 79,624.

Une somme de f. 20,000 servira de réserve pour les besoins éventuels; de cette manière, la totalité de l'allocation s'élève à f. 99,624, c'est-à-dire f. 17,293 de moins que l'année précédente.

Une somme de f. 12,000 pour l'école normale, figurait primitivement au budget de 1831, mais les circonstances n'ayant pas encore permis de rétablir cette école, l'allocation de f. 12,000 a été annulée. On la reproduit au budget de 1832, attendu qu'il est permis d'espérer que la réouverture des cours pourra avoir lieu dans le courant de l'année.

Chapitre. — Agriculture; industrie et commerce; sciences et arts; service de santé.

Art 1^{er}. Agriculture et commerce. — L'emploi du crédit de f. 300,000, pour l'exercice de 1832, ne sera fait qu'avec discrétion et lorsqu'on aura la certitude que les subsides demandés procureront un avantage réel à l'agriculture, l'industrie ou le commerce, ou du travail à la classe ouvrière. Les encouragemens pour la pêche maritime, la construction de navires, sont compris dans cette allocation.

Les frais d'inspection des machines à vapeur dans les provinces montent à 4,500.

Les frais de la commission pour l'examen des personnes qui désirent être admises à exercer l'art vétérinaire à 1,200.

Les bourses pour l'étude de l'art vétérinaire ou pour la création d'un cours relatif à cet art à 3,000.

Le subside de 6,000 ne sera accordé à la société d'horticulture que lorsqu'elle aura suffisamment justifié des engagements qu'elle prétend avoir pris avec elle.

La dépense des établissemens existans pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie ne s'est pas élevée à f. 4,000 en 1831, quoique des feuilles aient, dans des vues d'encouragement, été achetées pour plus de f. 200, et que 25,000 jeunes mûriers de trois ans, achetés à un pépiniériste du pays, en exécution d'un contrat fait entre lui et le gouvernement précédent, et qui a encore deux années de durée, aient été distribués au commencement de cette année à différens propriétaires belges, pour être plantés dans le pays. L'allocation proposée est de 7,900.

La dépense portée pour les fonds d'agriculture 30,000 sera couverte par le produit de la taxe sur les bestiaux dont le gouvernement proposera le rétablissement, la loi précédente ayant cessé d'avoir son effet au 31 décembre 1830.

La somme de f. 48,931, portée au budget, formé pour l'année 1832, le tiers de fonds de non valeurs dont le département de l'intérieur peut disposer d'après les renseignemens recueillis au ministère des finances pour servir, sous l'approbation du roi, à accorder des secours à ceux qui, par suite des pertes résultant d'événemens calamiteux et de force majeure, se trouvent réduits au besoin.

Art 2. Sciences et arts. — L'académie des sciences et belles lettres de Bruxelles jouit, depuis son institution, qui date du 16 décembre 1772, d'un subside annuel de quatre mille florins, qui lui a été accordé par l'impératrice Marie-Thérèse; le gouvernement précédent la maintenu, par arrêté du 3 juin 1816, et le gouvernement provisoire de la Belgique l'a confirmé, par arrêté du 23 février 1831.

Le gouvernement examine, en ce moment, les améliorations qui pourraient être apportées dans les réglemens de ce corps savant. Cette allocation est maintenue.

La bibliothèque des manuscrits, dite de Bourgogne, renferme les ouvrages les plus précieux; le bibliothécaire en fait actuellement un catalogue descriptif qui sera d'une grande importance. L'allocation est de 4,900 fl.

L'allocation pour l'observatoire astronomique de Bruxelles est de 5,493 50.

Celle de l'académie des beaux arts à Anvers, de 6,400.

Pour les académies des beaux-arts à Bruxelles et à Bruges, 2,000 à chacune.

Une somme de f. 900 est destinée à l'encouragement des écoles de dessin.

Le ministère se propose de rendre ces écoles plus utiles, en engageant les villes à y introduire le dessin linéaire, nécessaire dans plusieurs branches des arts industriels, et en exigeant désormais, pour obtenir les médailles de s'être distingués dans l'étude de ce dessin.

L'allocation de f. 20,000 pour l'encouragement des sciences et des arts semble devoir être maintenue, sauf cependant à les étendre aux sciences et à l'art typographique, et à se borner à distribuer des médailles et des primes au lieu d'acheter les ouvrages même. Vu la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et les circonstances qui imposent tant de sacrifices au trésor, on propose de réduire ces f. 20,000 à f. 5,000, et d'y ajouter f. 2,000 pour autres encouragemens aux sciences et aux arts.

Les villes de Liège et de Bruxelles fournissent les locaux et le matériel des écoles de musique, et y affectent, annuellement, chacune une somme de f. 4,000.

Ces établissemens ayant été fondés à l'intervention du gouvernement, il lui serait difficile de refuser ce subside attendu surtout que ces villes ont des charges considérables à supporter.

Pour une médaille en l'honneur du Régent, f. 3,000.

En attendant l'érection d'une école, le Musée d'arts et métiers ne causera plus d'autres frais que ceux de simple conservation.

D'après le calcul d'un architecte très-distingué, que le ministère a consulté, une somme de f. 30 à 35,000 sera nécessaire pour pourvoir aux frais que coûtera le monument à ériger sur la place des Martyrs, pour l'exécuter d'une manière convenable.

M. le comte Félix de Mérode a affecté, à l'érection de ce monument, la somme de f. 16,000, montant de l'indemnité qui lui était attribuée, par le congrès national, comme membre du gouvernement provisoire.

Il y a lieu d'espérer que de nouvelles offrandes patriotiques viendront pourvoir à l'insuffisance des fonds existans, y compris l'allocation proposée.

Art 3. Service de santé. — Frais occasionnés par les mesures à prendre contre le choléra morbus. Jusqu'à présent, une dépense de f. 929 96 c seulement a été faite, sur la somme de f. 187,000 allouée pour l'exercice 1831.

Le ministre ne se refusera à aucune dépense reconnue utile et réclamée dans l'intérêt de la santé publique.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, rappellent aux personnes que la chose concerne, l'exécution des art. 6 et 50 du réglemen sur la voirie urbaine, lesquels sont ci-après transcrits.

Art 6. En temps de neige, de nuit ou de jour, un fort grelot mobile pour avertir les passans, sera attaché aux chevaux de toute voiture suspendue et non suspendue, en outre et en toute saison, les voitures suspendues ou traîneaux de luxe, ne pourront circuler dans l'obscurité qu'avec une lanterne au moins quand même les réverbères seraient allumés.

Art 50. En hiver, au moment du dégel, et lorsque le sonneur en avertira, les habitans seront tenus de faire briser les glaçons et de les réunir en tas, pour être enlevés par les conducteurs de tombereaux.

Il est défendu d'apporter des neiges et glaçons de l'extérieur des habitations sur la voie publique, si ce n'est pour les faire charger et transporter immédiatement à ses frais.

A l'Hôtel-de-Ville, le 4 janvier 1831.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 7 janvier.

Naisances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 3 hommes, 4 femmes; savoir : Simon Medard, âgé de 60 ans, journalier, rue Bois l'Évêque, célibataire. — Noël Joseph Capanne, âgé de 29 ans, menuisier, rue Pierreuse, célibataire. — Augustin Mengal, âgé de 23 ans, soldat au 3^e régiment, 3^e compagnie, 1^{er} bataillon. — Ida Nossent, âgée de 76 ans, dentellière, rue Grande-Bèche. — Marie Gertrude Bonek, âgée de 51 ans, dentellière, rue des Récolets, épouse de Thomas Vilez. — Anne Catherine Lhonnoux, âgée de 48 ans, servante, rue du Venta. — Marie Jeanne Forgeur, âgée de 36 ans, rue Vinave-d'Ille.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Mercredi 11 courant, 1^{re} représentation du fameux Chien Munito, dans la salle de St-André, place du Marché. On commencera à 6 heures précises.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAGASIN DE SOIRIES, MODES ET NOUVEAUTÉS.

Au chapeau de paille, rue Vinave-d'Ille, n^o 615, à Liège.

M^{de}. BEAUJEAN-BAYET, vient de recevoir des premiers magasins de Paris, un choix varié de modes pour la parure des dames: turbans, bonnets blonde, chapeaux-bérets, coiffures, panaches cannesons et mantilles blondes, lingerie, gazes orientales pour robes de bal, satins transparents, gros de nappes façonnés à Colonnes, gazes blondes riches; schalls tibet, écharpe gaze blonde, tabliers brodés; corbeilles, sacs, etc. Elle recevra aussi très incessamment des Châlis, pour robes, en nouvelles dispositions, imprimés et brochés, ainsi qu'un nouvel assortiment d'étoffes noires. 539

M^{de}. V^o Ch. L. HUBERT, rue des Mineurs, au Pied d'Or, n^o 551, a l'honneur d'annoncer qu'elle continue toujours le même état que feu son mari. V^o Ch. L. HUBERT. 543

HUITRES anglaises 1^{re} qualité chez PÉRET, rue Ste Ursule.

Une DEMOISELLE de bonne famille connaissant le commerce désirerait se placer comme demoiselle de boutique. S'adresser au bureau de cette feuille. 538

VENTE DE MEUBLES ET BESTIAUX.

Jendredi 12 janvier 1832, aux neuf heures du matin, en la maison de feu Jean Bodson, à Houtain-St-Siméon, il sera procédé par le ministère du notaire MARTIAL, à la VENTE aux enchères publiques des effets mobiliers, ci-après: 1^o 42 belles vaches à lait, 4 chevaux d'attelage et autres bestiaux;

2^o Deux charrettes! charrue, herse et instrumens aratoires; 3^o Les meubles meubles, les fourrages et denrées; A six mois de crédit. 540

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAYE.

Le mardi 24 janvier 1832, à dix heures du matin, le sieur Jean Louis Sotiau, d'AMAY, fera VENDRE en hausse publique, 120 très beaux CHÊNES et quelques HÊTRES, croissant dans la coupe du bois de FLONE, taillis de 1831, propres à tout usage, tels que pour bateaux, poutres, vernes et à scier sur quartiers; environ 3000 FAGOTS et MOUS- SADES, provenans des branches desdits arbres, et environ 500 BOIS DE FOSSES de 2 aunes 42 lignes (7 pieds de long) Cette coupe est située à proximité de la Meuse, sur la hauteur de Flône et est très facile pour le transport tant par la Hesbaye que par le rivage; laquelle vente se fera sur les lieux à crédit. J. C. J. CROUSSE, notaire 394

A LOUER ou à VENDRE une MAISON avec jardin, située rue entre deux ponts de Jé suite, n^o 917. S'adresser place Saint-Lambert, n^o 45, où il y a des vides BOUTEILLES à VENDRE. 542

Forges Fourneau et autres immeubles à Vendre.

Le 31 janvier 1832, aux dix heures du matin, les commissaires liquidateurs de la masse Lentz-Detienne, feront procéder par devant M. le juge de paix du canton de Huy en son bureau place St-Séverin et par le ministère de M^e CHAPPELLE, notaire audit Huy, à la VENTE aux enchères publiques et à l'extinction des feux.

1^o D'un vaste et bel établissement avantageusement situé au faubourg Ste-Catherine en la ville de Huy, province de Liège, sur la rivière de Hoyoux, consistant:

1^o En un haut fourneau dont le bas est disposé à servir d'atelier pour mouler les poteries.

2^o En une forge contenant,

1^o Une affinerie au charbon de bois,

2^o Deux chaufferies,

3^o Un petit four destiné à chauffer les masses et les toupes,

4^o Trois fours à réverbères,

5^o Deux gros marteaux,

6^o Un martinet double.

A côté de la forge se trouve un bâtiment neuf, dans lequel est placé la soufflerie pour la forge ainsi que le bocard. Le tout est activé par cinq roues dont trois sont neuves le fourneau est lié par une arcade en brique à une vaste remise à charbons construite à neuf à laquelle sont annexés rappercée et les magasins aux fontes et un atelier de mouleur en terre.

Vis à vis de la forge, se trouve un bâtiment servant de bureau au dessus et à côté une remise à charbons de terre, une écurie voûtée, un magasin de fer construit à neuf et un four à cook.

Au delà et du même côté du chemin une remise aux charbons de bois ayant pour annexes un hangar et un atelier de charpenterie.

A cet établissement sont réunis, pour former un seul et même lot, un jardin légumier avec prairie arborée et bois au-dessus, situé à côté de la remise et un vignoble en terrasse avec broussailles et rochers dominant cet établissement et renfermant des carrières de pierres.

Et 2^o De deux maisons avec vignobles, terrain à culture, prairie, bois de broussailles, situé au lieu dit Entre deux Thiers, à proximité de l'usine; ce dernier immeuble sera divisé en trois lots qui seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis avec le 1^{er} lot en masse.

Les établissemens seront ouverts aux amateurs tous les jours, de neuf heures à midi, et de une à quatre heures de l'après-midi. S'adresser pour prendre communication des titres de propriété et du cahier des charges, qui offre les plus grandes facilités pour le paiement, audit notaire CHAPPELLE, HUY.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 5 janvier. — Les consolidés sont à 84 0/0.

Bourse de Vienne du 30 décemb. — Les métalliques étaient à 85 2/5; 4 p. c. 00 0/0. — Actions de la banque 000 0/0; — Lots de 000 fls. 000 0/0. — Partielles 125 1/2.

Bourse de Paris du 6 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 30 — Actions de la banque, 4610 00 c. — Certif. Falconnet 76 fr. 50 c. — Emprunt rom. d'Espagne 1830, 75 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 — Emprunt rom. 00 0/0. — Belge 00 0/0.

Bourse d'Anvers du 7 janvier. — Peu d'affaires en Anvers. — Paris c. j. 1/2 p. A. — Londres c. j. 40 P — Pas de demande sur l'Allemagne.

Changements.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	pair		0 0/0 p
Londres	42	44 95	00 0/00
Paris	47 3/16	0/0	47
Francfort.	39 0/0	35 7/8	35 8/16
Hambourg.	35 1/4	35 0/0	

Escompte 4 0/0.

Cours des Effets des P.-B.

Belgique.	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	85 1/4 à 1/2
	Empr. de 10 mill.,	80
	Empr. de 24 mill., 0 0/0	77 7/8 à 1/2.
	Dette active,	92 1/2
	Oblig. de Entr.,	00 0/0 0/0.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2
		83 1/4 à 86.

Bourse de Bruxelles, le 7 janvier. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 85 1/2 — Emprunt de 10 millions, intérêt, 78 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.